



## *Mairie de Fenieux*

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, RENAULT Françoise, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Procuration : Mme SÉNÉCHAUD Julie à FOURRÉ Jean-Claude.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, DUVAL Marina et GEAY Isabelle.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

#### **Convention de partenariat SIGIL**

La convention sera signée pour 5 ans et sa contribution est de 480 € ttc par an.

#### **Rapport annuel du SMEG**

Aucune observation n'est faite sur les prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016.

#### **Achat photocopieur secrétariat mairie**

Parmi 4 propositions de fournisseurs de photocopieurs, le conseil choisit le photocopieur Kyocera d'ABG pour 3 828 € ttc.

#### **Attribution du logement 3bis route du lotissement et de l'appartement n°1 du 15 rue de Parthenay**

Nicolas Robin remplacera Marc-Antoine Renault à partir du 16 juin dans le logement 3 bis route du lotissement et Ophélie Neveux remplacera Thomas Merle dans l'appartement n°1 du 15 rue de Parthenay.

#### **Choix animation pour le 14 juillet**

L'orchestre Aurélie Gusto animera le bal pour un montant de 933 € plus les charges sociales (environ 634,66 €).

#### **Enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de terrain au Claudis**

Le conseil donne son accord pour céder une portion de terrain à Franck Bacquet au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire).

#### **Enquête publique pour le déclassement d'un chemin rural à la Bonnetière**

Considérant que ce chemin n'est plus affecté à un service public et que la commune de FENIOUX vient d'acquérir les parcelles le jouxtant, le conseil municipal décide de le déclasser.

## **Demandes de subvention**

Le conseil accepte de verser 100 euros au CARUG pour la formation « marionnettes » d'une personne de la bibliothèque et 75 euros à la Fondation du Patrimoine. Il refuse de verser des subventions à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres, au Fonds de solidarité logement et au Fonds départemental d'aide aux jeunes.

## **Informations et questions diverses**

- **Comité des Fêtes** : Comme chaque année le conseil est d'accord pour que la Commune prenne en charge les travaux d'élagage et de broyage des talus au terrain d'auto-cross.

- **Remplacement garderie** : M. le maire informe le conseil que 4 candidatures ont été reçues pour le remplacement de l'agent d'animation pendant le congé de maternité.